

Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français

Syndicat professionnel régi par les dispositions du Livre IV du Code du Travail

Compte rendu de l'Assemblée Générale

Dr Philippe MONTUPET
Président
philippe.montupet@wanadoo.fr

Pr Jean Luc JOUVE
Vice Président
jean-luc.jouve@ap-hm.fr

Dr Hélène LE HORS ALBOUZE
Secrétaire Générale
helene.lehors@ap-hm.fr

Pr Christine GRAPIN DAGORNO
Secrétaire Générale Adjointe
christine.grapin@trs.ap-hop-paris.fr

Pr Bruno BACHY
Trésorier
bruno.bachy@chu-rouen.fr

Délégués UEMS:
Pr Benjamin FREMOND
benjamin-fremond@chu-rennes.fr
Pr Joel LECHEVALLIER
joel.lechevallier@chu-rouen.fr

L'Assemblée Générale du Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français s'est tenue de 12H30 à 13H30 lors du Séminaire de la SOFOP au Palais des Congrès de Strasbourg.

Philippe Montupet, président du syndicat, a rappelé l'historique du syndicat, créé et membre de l'UMESPE-CSMF (Union des Médecins Spécialistes, membre de la Confédération Syndicale des Médecins Français) afin d'avoir accès à la section de chirurgie pédiatrique de l'UEMS. On verra plus loin les particularités de fonctionnement de l'UEMS. Néanmoins, l'intérêt de l'action syndicale est en fait plus large : d'une part pour l'activité libérale mais aussi pour l'activité hospitalière et pour permettre d'avoir accès à des tables de discussion nous permettant de mettre en avant les particularités de notre spécialité d'une autre façon que par le biais des sociétés savantes.

Jean Luc Jouve présente la mise en place du DPC (Développement Professionnel Continu) devenu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013 : sous l'égide de l'OGDPC (Organisme de Gestion du Développement Professionnel Continu) et de la FSM (Fédération des Spécialités Médicales), chaque médecin devra accomplir son DPC par 2 actions de formation annuelles en s'inscrivant auprès d'un ODPC (Organisme de Développement professionnel continu) de son choix. Ces ODPC seront adoubés par le CSI (Conseil Scientifique Indépendant) de la FSM et nombres d'organismes publics et privés (peut-être 2000 ou plus) sollicitent cette reconnaissance. Il faudra donc un certain temps pour la mise en place en pratique de ces formations. L'OA CNCE, organisme accréditeur du Conseil National de Chirurgie de l'Enfant, n'a pas besoin de se constituer en ODPC mais pourra proposer des actions de formations propres à la chirurgie pédiatrique aux autres ODPC. Le syndicat serait favorable à une intégration avec un ODPC de pédiatrie.

Hélène Le Hors fait un point sur les dernières nouvelles syndicales concernant l'activité hospitalière :

-Décret du 27/12/12 concernant la réforme des CET : les arrêtés d'applications sont sortis, les comptes CET datant de 2002 sont prorogés. Le CET « historique » constitué des jours cumulés au 31/12/2012 doit être de 300 jours maximum. Si ce CET « historique » est supérieur à 20 jours, il sera possible de se faire payer jusqu'à 20 jours par an pendant 4 ans (300 euros/jours, décision irrévocable à signifier avant le 1^{er} juin 2013). Par la suite le CET « perenne » sera constitué du solde du CET « historique » et des jours versés à partir du 01/01/13 (CA, RTT, et PA non pris). Le nombre de jours versés sera 20/an au maximum avec un plafond de 300 jusqu'en 2015 puis de 208. Les jours au delà seront indemnisés avec un maximum de 20 jours par an sauf situation exceptionnelle.

Siège Social : Hôpital des Enfants Malades - 149, rue de Sèvres, F 75015 PARIS
Adresse postale : Dr Le Hors Albouze, Service de Chirurgie Pédiatrique,
Hopital Timone Enfants, 264, rue St Pierre, 13385 Marseille Cedex 5

Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français

Syndicat professionnel régi par les dispositions du Livre IV du Code du Travail

Dr Philippe MONTUPET
Président
philippe.montupet@wanadoo.fr

Pr Jean Luc JOUVE
Vice Président
jean-luc.jouve@ap-hm.fr

Dr Hélène LE HORS ALBOUZE
Secrétaire Générale
helene.lehors@ap-hm.fr

Pr Christine GRAPIN DAGORNO
Secrétaire Générale Adjointe
christine.grapin@trs.ap-hop-paris.fr

Pr Bruno BACHY
Trésorier
bruno.bachy@chu-rouen.fr

Délégués UEMS:
Pr Benjamin FREMOND
benjamin-fremond@chu-rennes.fr
Pr Joel LECHEVALLIER
joel.lechevallier@chu-rouen.fr

-Instauration de la prime d'exercice exclusif pour les PH temps partiels et attachés à compter du 1^{er} Mars 2013 à demander aux affaires médicales avec une attestation sur l'honneur d'un exercice exclusivement public.

-Rapport Couty : plusieurs promesses en faveur de l'hôpital et d'une réforme de la gouvernance notamment au niveau des CME...à voir en pratique. A noter la création d'une CHSCT (commission hygiène et sécurité des conditions de travail) pour les médecins.

Du coté libéral : Philippe Montupet explique que nous recevons régulièrement des critiques pour notre adhésion à l'UMESPE-CSMF, mais d'une part celle-ci est incontournable pour avoir accès à l'UEMS, d'autre part, les autres syndicats « plus chirurgicaux » comme le BLOC n'ont obtenu aucune avancée dans leurs revendications. L'UMESPE représente peu de chirurgiens mais c'est un syndicat qui a du poids et qui porte notre revendication d'une surcotation pour les moins de 4 ans. L'avenant n°8 à la convention a été très critiqué mais la plupart des chirurgiens et notamment les chirurgiens pédiatres ne font pas de dépassements supérieurs à 150%, alors que cet accord était relativement inévitable pour éviter une rupture conventionnelle.

Joel Lechevallier est depuis cette année représentant de notre spécialité à l'UEMS avec Benjamin Frémond. Il n'a encore participé à aucune réunion. La section de chirurgie pédiatrique de l'UEMS est essentiellement viscérale (et se réunit durant l'EUPSA) mais son champ de compétence comporte néanmoins toute la traumatologie. S'agissant de définir le cadre de notre spécialité (board, log book) dans un contexte où le même vocable représente des métiers très différents selon les pays, il paraît important qu'un orthopédiste français y participe. La lenteur de cette institution a été soulignée.

Bruno Bachy présente les comptes qui, après une année déficitaire en 2011, sont juste à l'équilibre en 2012. Les adhésions nous permettent de payer les cotisations à l'UEMS, au CNCE, aux intersyndicales (INPH et CSMF) ainsi que les déplacements des membres du bureau. Il est indispensable d'obtenir plus d'adhésions afin de nous permettre de soutenir cette représentation de notre spécialité. Le nombre d'inscrits orthopédistes est insuffisant. La cotisation reste fixée à 50 euros.

La prochaine Assemblée générale est prévue pour le 12 Septembre à St Malo durant le congrès de la SFCP

Pour le Bureau : Hélène Le Hors
Secrétaire Générale

Siège Social : Hôpital des Enfants Malades - 149, rue de Sèvres, F 75015 PARIS
Adresse postale : Dr Le Hors Albouze, Service de Chirurgie Pédiatrique,
Hopital Timone Enfants, 264, rue St Pierre, 13385 Marseille Cedex 5

Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français

Syndicat professionnel régi par les dispositions du Livre IV du Code du Travail

Dr Philippe MONTUPET

Président

philippe.montupet@wanadoo.fr

Pr Jean Luc JOUVE

Vice Président

jean-luc.jouve@ap-hm.fr

Dr Hélène LE HORS ALBOUZE

Secrétaire Générale

helene.lehors@ap-hm.fr

Pr Christine GRAPIN DAGORNO

Secrétaire Générale Adjointe

christine.grapin@trs.ap-hop-paris.fr

Pr Bruno BACHY

Trésorier

bruno.bachy@chu-rouen.fr

Délégués UEMS:

Pr Benjamin FREMOND

benjamin-fremond@chu-rennes.fr

Pr Joel LECHEVALLIER

joel.lechevallier@chu-rouen.fr